FONDATION CHANTAL MASSEMBO

ALPHABÉTISATION POUR TOUS ET FORMATION PROFESSIONNELLE CERTIFIANTE

Dossier officiel de projet

Programme panafricain — 5 000 bénéficiaires et plus — 24 mois

Version de travail pour mobilisation de partenaires — octobre 2026

Former • Accompagner • Valoriser • Rassembler • Agir

FICHE D’IDENTITÉ DU PROJET

Porteur du projet : Fondation Chantal Massembo (FCM), en collaboration avec des associations locales, des centres de formation agréés, des employeurs et des partenaires techniques et financiers.

Intitulé : Alphabétisation pour tous et Formation professionnelle certifiante.

Nature : Programme panafricain d’inclusion éducative, de développement des compétences, de qualification professionnelle et d’insertion économique.

Zone d’intervention : Plusieurs pays africains, selon une sélection progressive des pays pilotes et les capacités des partenaires locaux.

Public cible : Jeunes déscolarisés, adultes non diplômés, personnes ayant des compétences non reconnues, femmes et personnes issues de communautés ayant un accès limité à l’éducation, à la formation professionnelle et aux opportunités économiques.

Objectif de couverture : Au moins 5 000 bénéficiaires sur une période initiale de 24 mois, avec montée en charge selon le financement, la disponibilité des formateurs et les capacités de certification.

Modalités : Approche hybride : formation en présentiel, apprentissage en ligne, contenus accessibles sur téléphone et pratique en atelier ou en entreprise.

Coût pour les bénéficiaires : Gratuit pour les bénéficiaires sélectionnés. Cette gratuité dépend de la mobilisation effective des financements, équipements, formateurs et frais de certification.

Durée proposée : 24 mois pour la phase initiale, suivis d’une évaluation et d’une décision d’extension.

Statut du document : Dossier de conception à valider par la Fondation et à adapter aux cadres réglementaires, aux besoins et aux coûts de chaque pays.

1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La Fondation Chantal Massembo propose de mettre en œuvre « Alphabétisation pour tous et Formation professionnelle certifiante », un programme destiné aux jeunes déscolarisés et aux adultes qui n’ont pas obtenu de diplôme ou qui souhaitent acquérir des compétences professionnelles directement utilisables. Le programme associera alphabétisation fonctionnelle, calcul, compétences numériques, formation pratique à des métiers porteurs, certification selon les règles applicables dans chaque pays et accompagnement vers l’emploi ou l’auto-emploi.

L’ambition initiale est d’atteindre au moins 5 000 personnes dans plusieurs pays africains sur 24 mois. Le déploiement sera progressif : sélection de pays pilotes, cartographie des besoins, accords avec des organismes de formation autorisés, formation des équipes, inscriptions, évaluations de départ, parcours de formation, évaluations finales et suivi de l’insertion.

Le programme vise la gratuité pour les bénéficiaires. Pour la rendre crédible et durable, chaque cohorte devra disposer d’un financement confirmé couvrant les formateurs, les salles, les équipements, les consommables, la connectivité, les évaluations, les frais de certification et l’accompagnement. Aucun diplôme officiellement reconnu ne sera promis sans partenariat avec une autorité ou un organisme habilité.

Le présent dossier comprend la description du projet, la théorie du changement, le cadre logique, le calendrier de mise en œuvre, un budget indicatif, les risques et mesures d’atténuation, ainsi qu’une note de recherche de partenaires.

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L’interruption de la scolarité, l’absence de diplôme, l’analphabétisme fonctionnel et l’accès limité à la formation peuvent réduire les possibilités d’emploi, d’entrepreneuriat et de participation à la vie économique. Les besoins varient fortement selon les territoires : le programme devra donc commencer par une analyse locale plutôt que proposer partout un catalogue uniforme.

L’alphabétisation est conçue comme une compétence de vie et un levier d’autonomie : lire une consigne, remplir un formulaire, comprendre un contrat, calculer un prix, tenir un registre simple et utiliser des outils numériques. Elle doit être reliée à des situations concrètes et, lorsque cela est pertinent, au vocabulaire du métier choisi.

La formation professionnelle sera organisée à partir de débouchés réalistes et d’équipements disponibles. Les filières seront définies avec les employeurs, les centres de formation et les autorités compétentes. L’approche ne doit pas se limiter à remettre un certificat : elle vise l’acquisition vérifiée de compétences et une transition vers l’emploi, l’apprentissage, la poursuite de formation ou l’activité indépendante.

3. OBJECTIFS

Objectif général : Contribuer à l’autonomie éducative, sociale et économique de jeunes déscolarisés et d’adultes non diplômés en leur offrant gratuitement un parcours accessible d’alphabétisation, de formation professionnelle, de certification et d’accompagnement vers l’insertion.

Objectifs spécifiques : 1. Évaluer les besoins et le niveau initial des bénéficiaires. 2. Renforcer les compétences en lecture, écriture, calcul et numérique. 3. Proposer des formations pratiques liées aux besoins économiques locaux. 4. Faciliter l’accès à des certifications délivrées ou validées par des organismes habilités. 5. Accompagner l’accès à l’emploi, à l’apprentissage ou à

l'auto-emploi. 6. Développer un réseau de partenaires éducatifs, professionnels et financiers. 7. Mesurer les résultats et adapter les parcours à partir des données collectées.

4. PUBLICS CIBLES ET PRINCIPES D'INCLUSION

Publics prioritaires : jeunes déscolarisés ; adultes n'ayant pas obtenu de diplôme ; personnes ayant besoin de renforcer les compétences de base ; femmes et personnes vivant dans des communautés où l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et aux opportunités économiques demeure limité.

L'accès sera fondé sur des critères publiés, équitables et non discriminatoires. Les inscriptions préciseront les conditions d'âge éventuelles, les prérequis de sécurité pour certains métiers, les besoins d'accessibilité et les règles de sélection en cas de places limitées.

Le programme reconnaîtra les acquis antérieurs lorsque cela est possible, sans imposer de retour à un parcours scolaire long si une voie de qualification professionnelle adaptée existe. Il prévoira des horaires flexibles, des modalités à faible consommation de données et des alternatives hors ligne pour les personnes ayant un accès numérique limité.

5. COMPOSANTES ET PARCOURS DE FORMATION

Composante 1 — Alphabétisation fonctionnelle : Lecture, écriture, compréhension, expression orale, calcul de base, numératie financière et documents courants. Diagnostic initial et progression par niveaux.

Composante 2 — Compétences numériques : Utilisation d'un téléphone intelligent et d'un ordinateur, sécurité numérique, recherche d'information, courrier électronique, outils bureautiques et apprentissage en ligne.

Composante 3 — Formation professionnelle : Parcours pratiques déterminés par une analyse du marché local. Filières possibles : agriculture et agro-transformation, commerce et gestion de stock, informatique, plomberie, électricité, mécanique, soudure, couture, coiffure, restauration, logistique, services et maintenance.

Composante 4 — Compétences transversales : Communication professionnelle, ponctualité, travail en équipe, résolution de problèmes, santé et sécurité au travail, droits et responsabilités, gestion élémentaire d'une activité.

Composante 5 — Certification : Évaluation des compétences par des méthodes théoriques et pratiques. Les attestations de participation de la FCM seront clairement distinguées des certifications professionnelles ou diplômes officiellement reconnus, qui nécessitent un organisme habilité.

Composante 6 — Insertion : Orientation, CV, recherche d'emploi, entretiens, stages, apprentissage, mise en relation avec les employeurs, mentorat, préparation au lancement d'une microactivité et suivi après formation.

6. MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Le programme adoptera un modèle hybride. Le présentiel sera privilégié pour l'alphabétisation accompagnée, les travaux pratiques et les métiers nécessitant des équipements. Les outils en ligne serviront aux contenus théoriques, aux exercices, aux échanges avec les formateurs et au suivi. Des supports téléchargeables, audio, imprimés ou hors ligne seront prévus selon les conditions locales.

Chaque bénéficiaire suivra un parcours individuel établi à partir d'une évaluation de départ. La durée dépendra du niveau initial, du métier et des exigences du certificateur. À titre de planification, les modules d'alphabétisation et de compétences numériques pourront être organisés sur 8 à 16 semaines ; les formations métiers pourront durer de 3 à 9 mois, sous réserve du référentiel local et des exigences réglementaires.

Les centres partenaires devront démontrer leur capacité d'accueil, la qualification des formateurs, la disponibilité des équipements, les procédures de santé et sécurité et leur habilitation à délivrer ou préparer à la certification annoncée.

7. CIBLES ET INDICATEURS

Les objectifs ci-dessous sont des cibles de planification sur 24 mois, non des résultats déjà atteints. Ils seront révisés après l'étude de faisabilité et la confirmation du financement.

Indicateur	Cible proposée	Moyen de vérification
Personnes inscrites et évaluées	5 000	Registre d'inscription et tests initiaux
Bénéficiaires commençant un parcours	4 500	Registres de présence
Bénéficiaires achevant le parcours	3 600 (80 % des entrants)	Rapports de fin de formation
Bénéficiaires obtenant la certification/validation prévue	3 000 (cible indicative)	Registres des organismes certificateurs
Bénéficiaires accompagnés vers l'emploi ou l'auto-emploi	2 500	Dossiers d'accompagnement
Partenaires actifs de formation, employeurs ou organismes certificateurs	Au moins 20	Conventions et preuves d'activité
Suivi post-formation	À 3 et 6 mois	Enquêtes auprès des bénéficiaires

Les taux de réussite et d'insertion seront désagrégés, lorsque cela est légal et approprié, par sexe, tranche d'âge, pays, parcours et situation de handicap déclarée volontairement. Les données personnelles seront limitées au nécessaire, protégées et accessibles uniquement aux personnes autorisées.

8. CADRE LOGIQUE

Niveau	Résultats attendus / indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses / risques
Impact	Amélioration de l'autonomie et des perspectives économiques des personnes éloignées de l'éducation et de la qualification.	Études de suivi, témoignages consentis, données d'insertion.	Environnement économique permettant des débouchés ; stabilité minimale des opérations.
Objectif spécifique	Au moins 5 000 personnes évaluées et inscrites sur 24 mois ; parcours adaptés ; suivi de l'insertion.	Base de données du programme, dossiers individuels, rapports trimestriels.	Financement pluriannuel et partenariats locaux effectifs.
Résultat 1	Bénéficiaires évalués et orientés vers le parcours approprié.	Tests initiaux, fiches d'orientation.	Participation régulière et disponibilité des apprenants.
Résultat 2	Compétences de base et numériques améliorées.	Tests pré/post, exercices et portfolio.	Supports accessibles, formateurs formés, connectivité ou alternatives hors ligne.
Résultat 3	Formations métiers achevées et compétences évaluées.	Registres de présence, évaluations pratiques, rapports des centres.	Équipements et consommables disponibles ; filières liées à la demande.
Résultat 4	Certifications obtenues selon les règles applicables.	Attestations et registres des certificateurs habilités.	Accords avec des organismes reconnus et frais de certification couverts.
Résultat 5	Bénéficiaires orientés vers emploi, apprentissage ou activité indépendante.	Conventions de stage, preuves d'activité, enquêtes à 3 et 6 mois.	Employeurs partenaires et marchés locaux accessibles.

Activités principales : étude de faisabilité ; sélection des pays et partenaires ; élaboration des contenus ; recrutement et formation des formateurs ; communication et sélection ; évaluations initiales ; formation ; évaluations finales ; certification ; accompagnement à l'insertion ; suivi, audit et évaluation finale.

9. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE — 24 MOIS

Période	Activités clés	Livrables
Mois 1–3	Gouvernance du projet, étude de faisabilité par pays, consultation des bénéficiaires et employeurs, cartographie des centres et certificateurs, chiffrage détaillé.	Rapport de faisabilité ; pays pilotes et filières retenus ; budget révisé.
Mois 3–5	Conventions de partenariat, adaptation des contenus, sélection des formateurs, système de suivi, règles de protection et de sauvegarde.	Conventions signées ; curricula ; outils de suivi ; plan de protection.
Mois 5–6	Campagne d'information, inscriptions, évaluations initiales et sélection transparente des cohortes.	Listes validées ; diagnostics individuels ; plan de formation.
Mois 6–10	Première vague de formation, observation pédagogique, accompagnement des apprenants et ajustements.	Rapport de cohorte 1 ; bilan de qualité.
Mois 10–12	Évaluations, certification selon les accords, orientation vers stages et emplois, revue intermédiaire.	Rapport semestriel ; résultats de certification ; plan correctif.
Mois 13–18	Deuxième vague et extension graduelle à d'autres sites/pays selon le financement et les résultats.	Nouvelles cohortes ; rapports de progression.
Mois 18–22	Fin de formation, évaluations finales, certification et accompagnement intensif vers l'insertion.	Rapports de fin de parcours ; dossiers d'insertion.
Mois 22–24	Suivi à court terme, audit financier et opérationnel, évaluation finale, plan de pérennisation.	Rapport final ; comptes ; recommandations ; plan d'extension.

Le calendrier est indicatif. Les démarrages dans chaque pays dépendront des autorisations, de la disponibilité des centres, de la signature des conventions et de la confirmation des financements.

10. BUDGET PRÉVISIONNEL INDICATIF

Le budget ci-dessous est une enveloppe de planification en dollars américains pour 5 000 personnes sur 24 mois. Il ne constitue ni un devis ni un engagement de dépense. Les coûts réels varieront selon les pays, les filières, les durées, les équipements et les règles de certification. Une étude de coûts locale et des devis seront nécessaires avant toute demande de financement définitive.

Poste budgétaire	Hypothèse de calcul	Montant indicatif (USD)
Études de faisabilité et adaptation par pays	Analyse des besoins, consultation, coûts locaux	100 000
Conception/adaptation pédagogique et contenus accessibles	Modules de base, numérique, guides, ressources hors ligne	180 000
Formateurs et encadrement pédagogique	Formation, préparation, cours et supervision	650 000
Salles, ateliers, équipements et consommables	Locations, kits de pratique, entretien et sécurité	500 000
Connectivité et outils numériques	Plateformes, données, assistance et solutions hors ligne	180 000
Évaluation, examens et certifications	Évaluations et frais auprès des organismes habilités	250 000
Orientation, stages et accompagnement à l'insertion	Conseil, mentorat, employeurs et suivi	220 000
Coordination nationale et régionale	Personnel de coordination, déplacements et réunions	300 000
Suivi-évaluation, audit et protection des données	Collecte, contrôle qualité, audits et évaluation	120 000
Communication et mobilisation communautaire	Campagnes, inscriptions et information accessible	100 000
Sous-total		2 600 000
Réserve pour imprévus (10 % du sous-total)	À utiliser selon règles approuvées	260 000
BUDGET TOTAL INDICATIF		2 860 000
Coût moyen indicatif par personne inscrite	Budget total / 5 000 personnes	572

Le coût moyen de 572 USD par personne est une hypothèse de programmation couvrant les activités communes et les parcours. Il ne doit pas être interprété comme un coût standard applicable à tous les pays ou métiers. Les équipements lourds, les frais d'examen et les durées longues peuvent augmenter sensiblement le coût de certaines filières.

Le financement doit couvrir intégralement les coûts afin que les bénéficiaires ne paient ni frais d'inscription, ni frais de cours, ni frais obligatoires de certification. La politique de gratuité, les critères de sélection et les éventuels frais non couverts devront être explicités avant l'ouverture des inscriptions.

11. STRATÉGIE DE FINANCEMENT ET DE DURABILITÉ

Le financement sera recherché par combinaison de subventions, mécénat d'entreprise, coopération internationale, fondations, contributions philanthropiques, partenariats de formation et appui en nature. Les engagements seront confirmés par écrit avant l'ouverture de chaque cohorte.

Pour la durabilité, le programme pourra négocier avec les entreprises le financement de cohortes métiers, l'accueil de stagiaires, le don d'équipements, la mise à disposition de formateurs et le recrutement de diplômés. Des partenariats avec les autorités compétentes permettront d'aligner les contenus sur les référentiels nationaux et de faciliter la reconnaissance des acquis.

Aucun financement ne sera considéré comme acquis avant la signature d'une convention ou la réception effective des fonds. Les fonds seront suivis par poste budgétaire, avec séparation des fonctions d'autorisation, de paiement et de vérification, rapports financiers périodiques et audit selon les exigences des bailleurs.

12. NOTE DE RECHERCHE DE PARTENAIRES

Objectif : Identifier des partenaires techniques, financiers et opérationnels capables de soutenir la gratuité, la qualité pédagogique, la certification et l'insertion professionnelle dans plusieurs pays africains.

Catégorie 1 — Autorités publiques : Ministères chargés de l'alphabétisation, de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'emploi et de la jeunesse ; agences nationales de qualification ; autorités d'accréditation. Contribution attendue : alignement réglementaire, référentiels, reconnaissance des parcours et orientation des publics.

Catégorie 2 — Centres de formation et organismes certificateurs : Centres publics et privés autorisés, établissements techniques, chambres de métiers et organismes sectoriels. Contribution : formateurs, ateliers, programmes, évaluations et certification selon habilitation.

Catégorie 3 — Organisations internationales et bailleurs : UNESCO et son Institut pour l'apprentissage tout au long de la vie, OIT, UNICEF selon les publics et objectifs, Banque africaine de développement, Banque mondiale, Union européenne, agences de coopération bilatérale et fondations. Demande : appui technique, subvention, équipements, expertise ou cofinancement. L'éligibilité devra être vérifiée dans chaque appel à projets.

Catégorie 4 — Entreprises et employeurs : Entreprises locales, fédérations professionnelles, PME, entreprises technologiques, acteurs de l'agriculture, du bâtiment, de l'énergie, de la logistique et des services. Contribution : analyse des métiers recherchés, stages, apprentissage, équipements, mentorat et recrutement.

Catégorie 5 — Fondations et diaspora : Fondations philanthropiques, associations professionnelles de la diaspora, entrepreneurs, réseaux de compétences et mécènes. Contribution : financement de cohortes, bourses de mobilité si nécessaires, matériel, mentorat et accès aux marchés.

Catégorie 6 — Fournisseurs de solutions pédagogiques : Plateformes d'apprentissage, opérateurs télécoms, éditeurs de ressources, bibliothèques numériques et fabricants d'équipements. Contribution : licences adaptées, contenus à faible débit, appareils, données mobiles ou formation des formateurs.

Démarche de mobilisation : 1. Préparer une note conceptuelle de 2 à 3 pages et un budget par pays. 2. Définir 2 ou 3 pays pilotes après étude de faisabilité. 3. Sélectionner 3 à 5 filières initiales par pays. 4. Constituer un dossier de conformité de la FCM et de ses partenaires. 5. Établir une liste de bailleurs et appels à projets correspondant à la géographie et aux activités. 6. Envoyer des demandes personnalisées avec montant sollicité, indicateurs, cofinancement et résultats attendus. 7. Signer des accords précisant responsabilités, protection des bénéficiaires, audit et règles de communication.

Documents à préparer pour les bailleurs : Statuts et preuve d'enregistrement de la FCM ; gouvernance et responsables du projet ; derniers états financiers disponibles ou budget organisationnel ; politique de protection des bénéficiaires ; politique de prévention de la fraude et de la corruption ; règles de passation de marchés ; budget détaillé par pays ; cadre logique ; calendrier ; lettres d'intérêt des centres et employeurs ; preuves d'habilitation des certificateurs ; stratégie de suivi-évaluation.

Positionnement recommandé : Présenter le projet comme un programme de développement des compétences et d'inclusion économique, avec objectifs mesurables, parcours adaptés au marché du travail, gratuité financée, certification crédible et suivi de l'insertion. Éviter de promettre une reconnaissance officielle avant confirmation écrite des autorités ou certificateurs concernés.

13. GOUVERNANCE, QUALITÉ ET PROTECTION

La FCM assurera la coordination générale et la redevabilité envers les partenaires. Des points focaux nationaux ou partenaires désignés suivront la mise en œuvre locale. Chaque centre sera évalué avant convention et fera l'objet d'un suivi périodique.

Le programme adoptera un code de conduite pour les formateurs et personnels, un mécanisme confidentiel de plainte, des procédures de prévention de l'exploitation et des abus, des règles de sécurité en atelier, une politique de protection des données et un consentement éclairé pour toute utilisation d'images ou de témoignages.

La sélection des bénéficiaires, les achats et les recrutements seront documentés. Les conflits d'intérêts seront déclarés. Les dépenses feront l'objet de pièces justificatives et de contrôles. Les partenaires signaleront sans délai les incidents de sécurité, de fraude ou de protection.

La certification sera transparente : l'intitulé exact du certificat, l'organisme émetteur, les compétences évaluées, les conditions d'obtention et la portée de la reconnaissance seront communiqués avant l'inscription.

14. RISQUES ET MESURES D'ATTÉNUATION

Risque	Mesure d'atténuation
Financement insuffisant ou tardif	Démarrage par cohortes financées ; aucun engagement de gratuité sans couverture des coûts ; diversification des bailleurs.
Certification non reconnue	Vérification préalable de l'habilitation ; convention écrite ; communication exacte sur le type de certificat.
Faible assiduité ou abandon	Horaires flexibles, accompagnement, diagnostic, tutorat, suivi des absences et soutien adapté.
Accès limité à Internet ou aux appareils	Supports imprimés/audio, cours en présentiel, contenus téléchargeables et solutions hors ligne.
Formations mal alignées sur l'emploi	Consultation des employeurs, analyse locale des débouchés et révision annuelle des filières.
Fraude, favoritisme ou mauvaise gestion	Critères publiés, séparation des fonctions, contrôle interne, audits et mécanisme de plainte.
Risques de santé et sécurité en atelier	Évaluation des locaux, équipements de protection, formateurs qualifiés et protocoles de sécurité.
Données personnelles exposées	Collecte minimale, accès restreint, stockage sécurisé et conformité aux lois locales.

15. SUIVI, ÉVALUATION ET RAPPORTAGE

Le suivi sera organisé autour d'un tableau de bord mensuel et de rapports trimestriels. Les indicateurs couvriront les inscriptions, la présence, l'achèvement, les résultats des évaluations, les certifications, les stages et l'insertion. Les résultats seront analysés par pays et par filière pour repérer les écarts et corriger les activités.

Une évaluation intermédiaire sera réalisée autour du mois 12 et une évaluation finale autour du mois 24. Le suivi post-formation cherchera à déterminer si les bénéficiaires ont accédé à un emploi, poursuivi leur formation, commencé un apprentissage ou lancé une activité. Les changements économiques ne seront pas attribués automatiquement au projet sans méthode d'évaluation adaptée.

16. CONCLUSION ET ENGAGEMENT

À travers « Alphabétisation pour tous et Formation professionnelle certifiante », la Fondation Chantal Massembo souhaite contribuer à ce qu'aucun jeune ou adulte ne soit privé d'une nouvelle possibilité d'apprendre, de se qualifier et de participer à la vie économique en raison d'un parcours scolaire interrompu.

Le programme privilégie une approche concrète : apprendre les compétences de base, se former à un métier, faire reconnaître ses acquis et être accompagné vers l'emploi ou l'activité indépendante. Sa réussite dépendra de la qualité des partenaires, de la pertinence des filières, de la protection des bénéficiaires et de la mobilisation d'un financement transparent permettant une formation réellement gratuite.

La Fondation invite les autorités compétentes, les centres de formation, les entreprises, les bailleurs, les fondations, les associations locales et les acteurs de la diaspora à rejoindre cette initiative afin de construire ensemble des parcours d'apprentissage accessibles, crédibles et porteurs d'avenir.

ANNEXE A — NOTE CONCEPTUELLE COURTE POUR PREMIER CONTACT

La Fondation Chantal Massembo prépare le programme panafricain « Alphabétisation pour tous et Formation professionnelle certifiante », qui vise à accompagner au moins 5 000 jeunes déscolarisés et adultes non diplômés sur 24 mois dans plusieurs pays africains. Le programme combinera alphabétisation fonctionnelle, compétences numériques, formation pratique à des métiers recherchés, certification selon les règles nationales et accompagnement vers l'emploi ou l'auto-emploi.

Le modèle sera hybride et les formations seront gratuites pour les bénéficiaires, sous réserve de financement confirmé. La FCM recherche des partenaires publics et privés, centres agréés, organismes certificateurs, entreprises, fondations et bailleurs pour sélectionner les pays pilotes, adapter les parcours, accueillir les apprenants, soutenir la certification et faciliter l'insertion.

Nous souhaitons organiser un échange technique afin d'examiner les possibilités de partenariat, les critères d'éligibilité, les filières prioritaires et les modalités de cofinancement. Un dossier détaillé, un cadre logique et un budget adapté au pays pourront être partagés après identification du partenaire et du périmètre de collaboration.

ANNEXE B — DÉCISIONS À PRENDRE AVANT LE LANCEMENT

1. Choisir les 2 ou 3 premiers pays pilotes. 2. Identifier les responsables et points focaux nationaux. 3. Réaliser une étude de besoins et de coûts dans chaque pays. 4. Sélectionner 3 à 5 filières prioritaires par pays. 5. Identifier les centres agréés et certificateurs. 6. Confirmer le financement de la première cohorte. 7. Fixer les critères d'admission et le mécanisme de sélection. 8. Valider la politique de gratuité, de protection et de gestion des données. 9. Définir les indicateurs et le système de rapportage. 10. Approuver le budget final après réception de devis et lettres d'engagement.